

**Lettre d'information aux parents des enfants
scolarisés
En moyenne section de maternelle**

Réf : DEF/PMI
Affaire suivie par : Corinne Courmac
ccourmac@seinesaintdenis.fr

Aulnay sous-bois, le

Madame, Monsieur,

Le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) réalise des bilans de santé en école maternelle pour les enfants âgés de 4 ans scolarisés dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Ces bilans de santé ont pour objectif de connaître l'état de santé des enfants de 4 ans et de les orienter en cas de besoin vers leur médecin traitant ou vers une consultation spécialisée pour une prise en charge.

Ce bilan est réalisé par une équipe de P.M.I. comprenant une infirmière-puéricultrice, une auxiliaire de puériculture et une secrétaire.

L'infirmière-puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture effectuent un entretien, des tests visuels, auditifs et de dépistage des troubles du langage. Ces dépistages se dérouleront (*le lieu est à préciser pour chaque circonscription*) dans les locaux de l'école/dans le centre de P.M.I. en votre présence ou de la personne qui s'occupe habituellement de votre enfant.

Une date de rendez-vous vous sera remise par l'enseignant dans les jours précédant ce bilan de santé.

Les résultats des tests de dépistage vous seront communiqués par l'infirmière puéricultrice à la fin de l'entretien. Si une orientation, vers votre médecin traitant ou une consultation spécialisée est préconisée, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir la réponse au secrétariat des bilans de santé en école maternelle.

La saisie et l'analyse de ces informations seront informatisées de façon confidentielle sous le couvert du secret médical. Ces renseignements individuels ne pourront être communiqués qu'aux médecins du service de P.M.I. et du service de « Promotion de la Santé en faveur des élèves » et resteront sous la responsabilité du Médecin Chef du service de P.M.I. de la Seine-Saint-Denis. Vous pouvez, si vous le souhaitez, refuser que des données concernant votre enfant soient enregistrées. Dans ce cas, il vous suffit d'en informer par écrit le professionnel qui réalisera le bilan de santé de votre enfant.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pourrez demander communication et éventuelle rectification des informations concernant votre enfant.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

circonscription d' Aulnay sous bois
49 avenue Jean Jaurès
93600 Aulnay sous bois

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

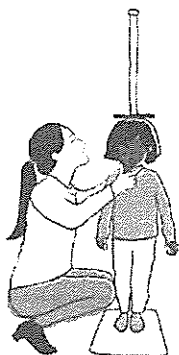
Votre
enfant
de
4 ans

bénéficie d'un
bilan
de santé
à l'école
maternelle

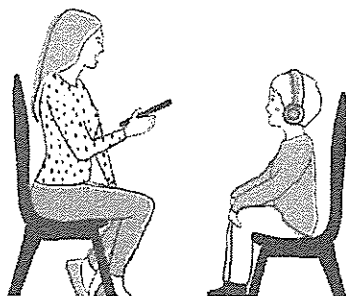


SUIVEZ-NOUS #SSD33

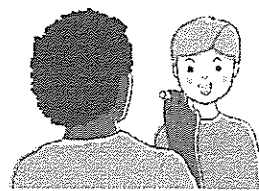
Dites à votre enfant ce qui va se passer le jour du bilan de santé à l'école :



On te mesure.



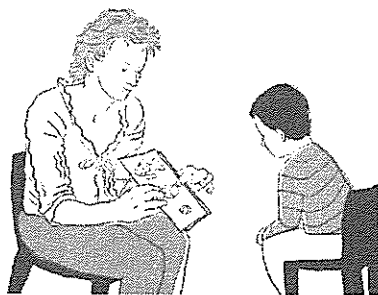
Tu vas écouter des sons dans un casque.
On vérifie que tu entends bien.



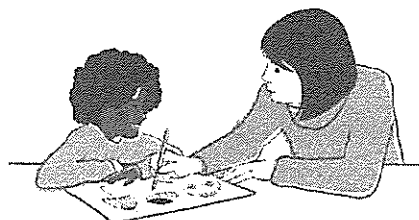
On regarde tes dents.



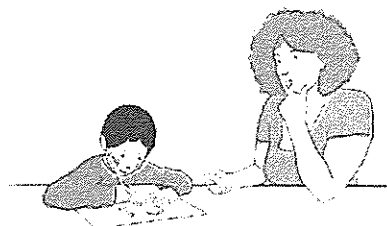
On te pèse.



On vérifie que tu vois bien,
de près et de loin.



Tu dis ce que tu vois sur les images.



Tu dessines... Et c'est fini!